



Assistant-e-s socio-éducatif/-ve-s CFC – Stage-s exigé-s

Il est de la responsabilité de l'entreprise formatrice de trouver un/des lieu-x de stage, d'organiser la planification du/des stage-s durant le 1^{er} semestre (31 janvier au plus tard) et de fixer les objectifs à atteindre (voir plan de formation). Pendant le-s stage-s, l'apprenti-e doit être encadré-e par du personnel qualifié. Un-e formateur/-trice qualifié-e est responsable du suivi de l'apprenti-e et organise toutes les 2 semaines au minimum, un entretien avec l'apprenti-e d'une durée d'environ 1 heure. L'entreprise partenaire dispose d'une autorisation de former. Les cours professionnels doivent être suivis comme d'habitude et les cours interentreprises (CIE) fréquentés selon la planification établie. Dans la mesure du possible, planifier le-s stage-s en dehors des périodes durant lesquelles il y a des CIE.

Nom, prénom de l'apprenti-e :

Nom de l'entreprise formatrice :

Orientation :	<p>Stage-s « enfance » : bébés de 0 à 18 mois</p> <p>Stage-s « handicap » : lieu de vie</p> <p>Contrat de 3 ans = 3 mois durant la formation</p> <p>Contrat de 2 ans (formation raccourcie) = 2 mois durant la formation</p>
<p>Enfance <input type="checkbox"/></p> <p>Handicap <input type="checkbox"/></p>	
<u>Information sur l'entreprise partenaire (lieu de stage)</u>	
Entreprise partenaire (lieu de stage) :	
Adresse de l'entreprise :	
No. de tél. : E-mail :	
Nom, prénom de la personne responsable du / des stage-s :	
Période-s du/ des stage-s :	
<u>Convention</u>	
<p>▶ L'apprenti-e est suivi-e pendant le-s stage-s par le formateur-/trice (cochez svp.)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'entreprise formatrice <input type="checkbox"/> de l'entreprise partenaire (lieu de stage)</p> <p>▶ Le salaire de l'apprenti-e (selon contrat d'apprentissage) et les charges sociales obligatoires (AVS, AI, APG, AC, ANP) sont à la charge et payés par l'institution principale.</p>	

- ▶ L'assurance accident est également à la charge de l'institution principale. La compagnie d'assurance doit en être informée. Pour l'assurance responsabilité civile, l'apprenti-e en stage est assuré-e auprès de l'assurance (RC) de l'institution partenaire. La compagnie d'assurance doit en être informée.
- ▶ Les repas pris dans l'institution partenaire pendant les heures de travail sont à la charge de
 - l'entreprise principale
 - l'entreprise partenaire (lieu de stage)
 - l'apprenti-e
- ▶ Les frais de déplacement supplémentaires (domicile – lieu de stage) sont pris en charge par l'entreprise principale.

L'institution partenaire s'engage à garantir une formation de qualité et un encadrement conforme aux exigences légales sur la base de l'ordonnance et du plan de formation ASE.

Si pendant le-s stage-s, l'entreprise partenaire rencontre des difficultés avec l'apprenti-e, elle informe au plus vite l'entreprise principale. Le/la formateur/-trice responsable du stage évalue les objectifs selon le plan de formation et établit un bilan (par écrit) à la fin du stage à l'attention de l'apprenti-e et l'entreprise principale. Ce bilan de stage est discuté lors d'un entretien entre l'apprenti-e, le/la responsable de formation de l'entreprise principale et la/le formateur/-trice en entreprise (FEE ou le/la référant-e du terrain) de l'entreprise partenaire.

Remarques :

.....

Date et signatures :

Entreprise principale :

Entreprise partenaire :

Formateur/-trice responsable du/des stage-s :

Apprenti-e :

Une copie de ce document doit être envoyée au Service de la formation professionnelle de Fribourg (SFP) jusqu'au plus tard **31 janvier** de la 1^{ère} année de formation !

Adresse : **Service de la formation professionnelle / Secteur 1**

Derrière-les-Remparts 1

1700 Fribourg

Pour des questions veuillez contacter la cheffe de secteur :

Mme Colette Marchand

Mail : colette.marchand@eduf.fr

Tel. 026 305 25 06

Ce formulaire est disponible sous www.ortrafr.ch sous la rubrique « ASE – Commission d'apprentissage – Autres documents spécifiques à la commission – Avenant au contrat d'apprentissage pour les stages externes ».